



Pv non rempli au dos du carton

Par **gaf**, le **12/08/2011** à **18:21**

Bonjour,

Je viens de prendre un PV pour non respect des distances de sécurité.

Lorsque le gendarme me le remet, il me dit que je dois remplir les informations au dos du carton (nom, adresse, n° de permis, etc...), mais n'est-ce pas à lui de remplir ces infos ?

Que ce passe-t'il si je ne remplis rien ? peut-être que comme ça je n'aurai pas mes points retirés ?

Si quelqu'un peut me répondre ?

Merci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **13/08/2011** à **16:12**

Bonjour,

Ne vous inquiétez pas, et surtout, ne rêvez pas trop, car l'exemplaire que le gendarme a conservé possède ces informations. Donc, même si vous ne remplissez rien, cela ne changera pas votre situation et vos points seront retirés.

Par **gaf**, le **13/08/2011** à **18:40**

merci pour ta reponse

le fait de rever n'est ,pour l'instant,pas puni par la loi donc je n'aurais pas de second pv lol

Par **pat76**, le **13/08/2011** à **19:15**

Bonsoir

Le rêve est la seule vraie liberté...